

COMMUNE DE SAINT JULIEN SUR CALONNE

Département du Calvados – Arrondissement de Lisieux – Canton de Pont l'Evêque

Compte rendu du vendredi 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 juin à 18 h 33, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire, Patrick LEVAQUE, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Nicolas GRODY, Daniel COISEL, Olga AUBRY, Stéphane AUZERAI, Julien BOUBARNE et Elisabeth CHAPELLE.

Étaient absents excusés : Séverine BOSSCHEM LAFARGE, Véronique COISEL et Sébastien HOMMET.

Était absent non excusé : Philippe JULIEN.

Procuration : Véronique COISEL donne procuration à Daniel COISEL.

Secrétaire de séance : Elisabeth CHAPELLE.

DÉLIBÉRATION 2023-21 : Candidature de la commune pour rejoindre le Comité de programmation Groupe d'Action locale LEADER 2023- 2027

Le Département a été retenu pour le portage du programme européen Leader pour la période 2023-2027 sur le Pays d'Auge. Ce programme, déjà mis en œuvre sur la période 2014-2023, s'adresse aux territoires ruraux et vise leur développement selon une approche ascendante grâce à une enveloppe financière permettant de financer des projets d'horizons variés.

Pour fonctionner, LEADER s'appuie sur un Groupe d'Action Locale (G.A.L) composé d'acteurs publics et privés du territoire, animé par la structure porteuse du programme qu'est le Département. Ces acteurs sont représentés par un comité de programmation qui décide de l'attribution de subventions aux porteurs de projets du territoire. La composition de ce comité de programmation était à joindre à la candidature du Département qui a sollicité l'ensemble des communes du Pays d'Auge pour transmettre sa candidature.

La commune de Saint-Julien-sur-Calonne a proposé de rejoindre le comité de programmation et proposé la candidature de Patrick Levaque en tant que membre titulaire et Olga Aubry en tant que suppléante pour représenter la commune. Au regard des règles fixées par La Région Normandie, notamment celle de la parité, et du nombre de candidatures de communes, le Département a dû procéder à une sélection. Madame Olga Aubry a été sélectionnée en tant que membre titulaire représentante des communes peu denses et nous en avons été informé par courrier en janvier 2023. Son suppléant étant Monsieur Dorian Coge, Maire de Blangy-le Château.

Le collège public est composé d'un représentant par EPCI, d'un représentant du Département et de 10 communes (2 par EPCI : une commune à densité intermédiaire lorsqu'il en existe, et une commune peu dense (ou deux en l'absence de commune à densité intermédiaire).

Aujourd'hui, le comité de programmation est composé de 32 membres, 16 publics et 16 privés.

- Considérant que, pour la période 2023-2027, le Département du Calvados a été sélectionné pour porter le Groupe d'Action Locale LEADER Pays d'Auge,
- Considérant qu'en tant que membre retenu comme titulaire, il est nécessaire que la commune de Saint-Julien-sur-Calonne délibère sur son représentant pour siéger au comité de programmation LEADER Pays d'Auge,

Le conseil municipal désigne pour siéger au comité de programmation du GAL Pays d'Auge :

- Madame Olga AUBRY.

Informations diverses :

- Arrêté pour camping-car.

Monsieur le maire voudrait installer des panneaux pour indiquer ce qui est dans l'arrêté.

- Chiffrage travaux « Le Chat Perché »
 - le restaurant : 200 307.30 € HT, soit 240 368.76 € TTC.
 - le logement : 96 889 € HT, soit 116 266.80 € TTC.
 - l'atelier : 25 104.70 € HT, soit 30 125.64 € TTC .

M. Grody rappelle ce qui était initialement prévu, à savoir l'isolation. Il pense qu'il faut prioriser les dépenses. Cela fera l'objet d'une réunion de la commission des bâtiments public.

- La fête communale est reportée au 3 septembre.

Questions diverses :

- Olga AUBRY s'interroge quant à l'imposition es logements vacants.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 18h54.